

École Monseigneur-Labrie  
Procès-verbal du conseil d'établissement  
5<sup>e</sup> séance ordinaire  
11 juin 2024 à 17h30

**1.0 Ouverture de la réunion**

La séance débute à 17h30.

**2.0 Vérification des présences et du quorum  
Présentation des membres**

M<sup>me</sup> Kania Arseneault, parent  
M. Alain Barriault, enseignant  
M<sup>me</sup> Marie-Andrée Bernard-Nadeau, parent  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Côté, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Sarah Hounsell, technicienne en travail social  
M<sup>me</sup> Léanne Lavallée, élève  
M<sup>me</sup> Josée Leclerc, parent  
M<sup>me</sup> Isabelle Noël, enseignante  
M<sup>me</sup> Dominik Patry-Boisvenue, agente de travail social  
M<sup>me</sup> Nadia Ziat, membre de la communauté

est aussi présent :

M. Érik Tardif, direction

sont absents :

M<sup>me</sup> Laure-Ashley Ntatchou, élève  
M. Henri Wapistan, parent

### **3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alain Barriault d'adopter l'ordre du jour de la séance du 11 juin 2024 avec une légère modification proposée par la direction. Il faut enlever le cross-country au point 10.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**C.E. 42-23-24**

### **4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Josée Leclerc d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 avec les modifications proposées.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**C.E. 43-23-24**

### **5.0 Parole au public**

### **6.0 Évaluation annuelle du plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

Selon l'article 83.1 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit procéder annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Le document présenté au conseil d'établissement sera envoyé par courriel aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève dans les prochaines semaines.

Pour la présente année, il s'agit de l'application d'un nouveau plan de lutte revisité en décembre à la suite de nouvelles dispositions. Il y a eu certaines modifications et l'ajout d'une section à l'égard des violences sexuelles. Plusieurs moyens ont été mis en place et certains se sont ajoutés au courant de l'année.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Noël d'approuver l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Résolution approuvée à l'unanimité.

**C.E. 44-23-24**

## **7.0 Frais chargés aux parents**

Pour les frais chargés aux parents, on doit se référer aux articles 75.0.1, 77.1 de la LIP et au règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées. Pour l'approbation des frais chargés aux parents, on doit se référer aux encadrements que le CÉ a établis lors de la séance du conseil du 20 février 2024. Trois principes sont établis : un coût maximal de **165\$** pour le matériel dans lequel les élèves découpent et écrivent, une utilisation des cahiers d'exercices à 70% et la mise en place de mesures pour aider les élèves défavorisés.

Pour les fournitures scolaires, ils sont regroupés pour chaque niveau, y compris les classes d'adaptation scolaire. Pour les cahiers d'exercices, le montant maximum est de 165\$. Pour le cours de mathématiques spéciales, le coût maximal des cahiers est de 45\$ pour les élèves et est établi en fonction du niveau réel de l'élève.

Pour le sport interscolaire, les coûts ne sont pas soumis au principe de la gratuité scolaire. Toutefois, ils resteront similaires à ceux des dernières années.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Kania Arseneault d'approuver les différents frais chargés aux parents.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**C.E. 45-23-24**

## **8.0 Mise en œuvre des services complémentaires**

Selon l'article 88 de la LIP, le CÉ doit approuver la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers. Un document est joint avec les explications des différentes catégories des services complémentaires. Pour la mise en œuvre de ces services, l'école travaille de concert avec le centre de services scolaires. Les services complémentaires sont mis à la disposition de tous les élèves. Pour les services particuliers, ils s'adressent à des cas d'exception.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Andrée Bernard-Nadeau d'approuver la mise en œuvre des services complémentaires.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**C.E. 46-23-24**

## **9.0 Rapport annuel du conseil d'établissement**

Selon l'article 82, le conseil d'établissement doit préparer et adopter un rapport du conseil d'établissement pour l'adoption à la fin de l'année. Le document avait été envoyé préalablement à la séance. Ce rapport a été rédigé conjointement entre la présidente et la direction.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Dominik Patry-Boisvenue d'adopter le rapport annuel du conseil d'établissement.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**C.E. 47-23-24**

## **10.0 Activités éducatives et parascolaires**

### Bilan de l'année

La direction fait un tour rapide des dernières activités de la présente année scolaire : athlétisme, Musi, Gala régional scolaire du RSEQ, panquébécois de secondaire en spectacle, Soirée d'au revoir, Gala Méritas.

Les activités pour l'an prochain sont déjà en cours de planification.

### Approbation de la journée de la rentrée et de la demi-journée Carrières.

M. Érik présente des activités qui seront réalisées au début de l'année, avant la première réunion du prochain conseil d'établissement. Il y aura la journée d'activités de la rentrée qui se déroulera le vendredi 30 août. Il y aura plusieurs activités à la place du festival de la famille. Elle se terminera par un repas avec les élèves et le personnel de l'école.

Pour la demi-journée *Carrières*, elle se déroulera à la mi-octobre.

Il est proposé par M. Alain Barriault d'approuver les activités prévues pour le début de l'an prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**C.E. 48-23-24**

## **11.0 Information de la direction**

- Rencontre avec les parents des écoles primaires

Il y aura deux rencontres avec les parents de Lestrat, soit les lundis 10 et 17 juin. Pour l'école St-François-d'Assise de Longue-Pointe-de-Mingan, deux parents ont eu des rencontres individuelles avec la direction. Le but de ces rencontres est de démystifier le passage vers l'école secondaire ainsi que de permettre de faciliter la transition.

## **12.0 Information des représentants aux comités du CSS**

### Comité de parents

La rencontre a été reportée.

### Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

La rencontre a été reportée.

## **13.0 Information des membres du personnel de l'école**

### **Enseignants**

Les cours sont terminés depuis aujourd'hui et les enseignants sont à corriger les examens et faire le ménage de leur classe. Tout se déroule bien.

### **Soutien**

Ce fut une grosse année au niveau du personnel de soutien. Il y a une grande implication dans les activités de fin d'année et dans la préparation pour la prochaine année.

### **Professionnelles**

M<sup>me</sup> Manon Desmarais offrira aux élèves de récupérer le matériel dont les élèves veulent disposer.

Mme Dominik Patry-Boisvenue nous informe que tous les contenus obligatoires en éducation à la sexualité ont été couverts cette année.

## **14.0 Information des représentants des élèves**

Un retour est fait sur la consultation qui a été effectuée avec tous les élèves de l'école sur l'amélioration de la vie étudiante. Ce sont des élèves du conseil d'élèves qui

s'occupaient de l'administration du sondage aux moments de pause. Un total de 119 élèves ont répondu au sondage qui était disponible sur une tablette IPAD.

M<sup>me</sup> Léanne Lavallée nous parle aussi des différentes activités qui ont été réalisées depuis la dernière réunion et des activités de fin d'année du conseil étudiant.

M. Érik Tardif nous présente les changements qu'il y aura dans la façon de fonctionner avec les salons étudiants, les gymnases, la salle d'entraînement.

### **15.0 Information des membres de la communauté**

Il y a eu plusieurs collaborations entre le CJE et le conseil d'élèves. Ces beaux échanges furent très appréciés.

Lors de l'après-bal, il y a eu du vandalisme au CPE. Mme Nadia Ziat souligne l'importance de conscientiser les parents et d'assurer une surveillance accrue lors de tel événement.

### **16.0 Varia**

### **17.0 Levée de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Léanne Lavallée propose la levée de l'assemblée à 18h45.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### **CE 49-23-24**

---

Kania Arseneault  
Présidente

---

Érik Tardif  
Directeur